

## Justice administrative : le projet de réforme inquiète les magistrats

Ils envisageaient de faire grève, aujourd'hui, dans tous les tribunaux administratifs de France. Finalement, seuls les magistrats affiliés à l'Union syndicale des magistrats administratifs ont maintenu leur mouvement.

Le syndicat de la juridiction administrative a choisi, pour sa part, de renoncer à cesser le travail pour protester contre les projets de réformes initiés par le Conseil d'État.

Président national du syndicat de la juridiction administrative et magistrat au tribunal d'Orléans, Robert Le Goff estime que les critiques émises par son syndicat ont été partiellement entendues.

L'extension du recours au juge unique pour certaines affaires a été abandonnée. Quant au rapporteur public, qui devait être systématiquement éliminé dans certaines procédures, le Conseil d'État a admis qu'il appartiendrait aux magistrats de décider, au cas par cas,

s'ils devaient ou non se déporter.

### Engorgement

Reste que cette réforme de la justice administrative s'inscrit dans un constat d'engorgement de certains tribunaux, confrontés à des contentieux dits « de masse ».

C'est notamment le cas des recours initiés par les étrangers en situation irrégulière. Un contentieux qui occupe 30 % de l'activité du tribunal administratif d'Orléans, mais la moitié des tribunaux de la région parisienne, et 75 % de l'activité des cours d'appel de Paris et Versailles.

En toute hypothèse, même partiellement maintenu, le mouvement de grève d'aujourd'hui n'aura aucune conséquence pour les justiciables, les audiences devant se dérouler ce jeudi ayant été préventivement déplacées à une autre date.

Ph. R.

## INFOS-SERVICE

### Des formations d'ingénieur par apprentissage en région Centre.

L'ITI Centre (institut des techniques d'ingénieur de l'industrie), en partenariat avec les deux écoles Polytechnique universitaire d'Orléans et de Tours, organise une journée de recrutement pour chaque filière, sous forme d'un forum/recrutement entre les candidats admis et les entrepri-

ses désireuses d'accueillir un apprenti ingénieur à la rentrée prochaine.

Ces journées recrutement se tiennent : pour la spécialité « Production », ce jeudi 4 juin, à Polytech Orléans, sur le site de l'université d'Orléans-La Source ; pour la spécialité « Informatique industrielle et embarquée », le jeudi 11 juin, à Polytech Tours.

# Les demeures de l'Orléanais au cœur de la 21<sup>e</sup> vente aux enchères à Cheverny

■ Une montre de l'impératrice Marie-Louise quittera la descendance, ininterrompue depuis 1813, de Mme Minette, lingère du roi de Rome. C'est l'un des clous de la 21<sup>e</sup> vente aux enchères de Philippe Rouillac, au château de Cheverny.

Le neuf est le chiffre à la une, ce week-end, au château de Cheverny (Loir-et-Cher), où se tiennent les 21<sup>es</sup> ventes aux enchères de Philippe Rouillac, le commissaire-priseur de Vendôme. Neuf comme 1989-2009, et vingt ans de ventes, vingt ans de passion. Neuf comme le centenaire de la création de Bugatti (1909), avec la vente d'une Bugatti type 43 n° 189 de 1927, un bolide considéré comme disparu et retrouvé aux États-Unis. En vingt-deux années et deux mille heures de restauration, la voiture la plus rapide du monde et aux multiples records rugira dans les allées du château. Un bolide que l'on retrouve dans l'œuvre d'Hergé, « Tintin au pays de l'or noir », page 36. Mise à prix : 100.000 €.

### Retour de la Joconde à Cheverny

Le deuxième temps fort de la vente est le retour de la Joconde à Cheverny. Hébergée dès 1940 afin de fuir la mainmise par les Allemands sur l'art français, la Joconde revient à Cheverny



MARDI, AU CHÂTEAU DE CHEVERNY. Le commissaire-priseur, Philippe Rouillac, tient entre ses mains l'une des pièces vedettes de la vente : la montre de col ayant appartenu à l'impératrice Marie-Louise.

sous la forme d'un clin d'œil, avec une rare œuvre d'interprétation du XVII<sup>e</sup> siècle où la similitude des yeux de Mona Lisa avec l'original est troublante. À suivre, également, la série complète de vingt-neuf lithographies de la série « Portraits imaginaires » de Picasso.

### La montre de l'impératrice quittera l'Orléanais

90 % des lots de la vente proviennent de grandes demeures et châteaux privés du Val de Loire, d'Orléans à Nantes. L'Orléanais, justement, se distinguera, avec, venant du cœur des vins de l'Orléanais, une montre à clé en or, à double boîtier, fond émaillé bleu translucide, ayant appartenu à l'impératrice Marie-Louise.

Portée pour la dernière fois en public lors d'un grand mariage en la basilique Notre-Dame de Cléry-Saint-André, l'an dernier, cette montre de col, ornée du chiffre « M. L. » et surmontée de la tiare impériale (une abeille sertie de perles), a été offerte par l'impératrice à Mme Minette, la lingère du roi de Rome et des enfants de France.

Mme Minette a reçu ce présent en remerciements d'une audition musicale de sa fille, Euphrasine, donnée en l'honneur de l'impératrice, sur un piano autrichien, qui plus est. Depuis, la montre est demeurée dans la descendance de Mme Minette. C'était le 7 juin 1813, et la montre qui rythmera les enchères de

Cheverny sera dispersée, 196 ans après, jour pour jour, le 7 juin 2009.

Pour ces pièces vedettes, les enchères devraient débiter à 10.000 €.

Dernier clin d'œil au neuf avec, en septembre 2009, une vente de vins millésimés en neuf...

Christian Marteau.

> Ventes aux enchères à Cheverny (Loir-et-Cher) : samedi 6 juin, 15 heures ; dimanche 7 et lundi 8, 14 heures. Expositions publiques : vendredi 5 juin, de 15 à 20 heures ; samedi 6, de 10 à 17 heures ; dimanche 7 et vendredi 8, de 9 à 14 heures. Catalogue complet sur [www.rouillac.com](http://www.rouillac.com)

## JUSTICE / TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ORLÉANS

ORLÉANS

# Surpris pour la sixième fois en état d'ébriété au volant d'une voiture

■ L'automobiliste de 27 ans a été condamné à un an de prison ferme. Son permis de conduire a été annulé.

Khalid a manifestement un problème important avec l'alcool. Depuis 2003, ce garçon de 27 ans a été condamné à cinq reprises pour des conduites en état alcoolique.

Placé sous bracelet électronique pour purger sa dernière peine de prison, il était tenu de

ne pas sortir de son domicile. Or, le 16 mai, il a tout de même pris le volant après avoir bu.

### « Vous avez tout faux »

Son comportement en voiture n'a pas tardé à attirer l'attention des policiers, qui l'ont bien-tôt intercepté avant de constater qu'il roulait avec 1,14 gramme d'alcool dans le sang.

« Vous avez tout faux, monsieur ! » lui fait observer le président à l'audience du tribunal correctionnel de ce mercredi.

Ph. R.

En état de récidive, le prévenu encourt une peine plancher de deux ans d'emprisonnement. Le procureur de la République requiert un an ferme. C'est précisément la peine que prononce le tribunal, qui décerne un mandat de dépôt. Cinq mois de prison provenant d'un sursis antérieur sont également révoqués. Son permis de conduire est annulé. Interdiction lui est faite de le repasser avant trois ans. En outre, Khalid devra payer 500 € d'amende.

# Sous l'effet des médicaments et de l'alcool il avait insulté un gardien de la paix

Philippe, 47 ans, a un statut de handicapé depuis qu'en 1997, les médecins ont décelé qu'il souffrait d'une tumeur au cerveau. Depuis, il a subi près de cinquante opérations et suit un traitement médical particulièrement lourd et rigoureusement incompatible avec la prise d'alcool.

Parfois cependant, lorsque le cafard le submerge, Philippe se laisse aller à boire. C'est dans ces conditions que le 15 février dernier, le quadragénaire a été transporté aux

urgences du centre hospitalier d'Orléans. Comme il était agité, le personnel a fait appel à la police et Philippe a dérapé.

### « Je ne suis pas raciste »

S'adressant à un gardien de la paix d'origine maghrébine, il a traité, à plusieurs reprises, celui-ci de « sale bougnoule ». C'est ce qui lui vaut d'être jugé pour outrage, ce mercredi, devant le tribunal correctionnel.

« Je ne suis pas raciste, j'ai

même une belle-sœur marocaine ! » se défend le prévenu, qui prétend n'avoir aucun souvenir de la scène. Le procureur de la République n'est pas convaincu : « Quand on est désinhibé par l'alcool, on a tendance à dire le fond de sa pensée », observe le représentant du ministère public, qui requiert trois mois de prison avec sursis.

Le tribunal condamne finalement Philippe à une amende de 200 €.

Ph. R.

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

# La jeune femme n'était pas autorisée à détenir un chien de défense

Après une période de galère au cours de laquelle elle a vaguement flirté avec la délinquance, Sandra, 29 ans, a repris pied dans la vie. Ce faisant, elle a fait l'acquisition, en août 2008, d'un chien dont elle rêvait depuis longtemps, un American staff de pure race. Sauf qu'il s'agit d'un animal réputé dangereux. La législation l'a d'ailleurs classé en deuxième catégorie, regroupant les chiens de garde et de défense, et sa détention n'est pas compatible avec un casier judiciaire.

« Je l'ignorais », explique Sandra, ce mercredi, à la barre du tribunal correctionnel d'Orléans, où elle est poursuivie pour deux autres infractions : son chien aurait dû être assuré et déclaré en mairie, deux formalités que la jeune prévenue dit n'avoir pas eu le temps d'accomplir. Résultat, le 12 février dernier, l'animal lui a été confisqué.

### « Prenez un poisson rouge alors ! »

« Si vous voulez absolument un

chien, il faut prendre un caniche », lui suggère le président. « Je n'aime pas les caniches, c'est trop hargneux ! » prétend la prévenue. « Prenez un poisson rouge alors ! »

Moins sévère que le procureur de la République, le tribunal condamne Sandra à deux mois de prison avec sursis, et l'obligation d'exécuter soixante heures de travail d'intérêt général. La jeune femme devra en outre s'acquitter d'une amende de 100 euros.

Ph. R.

PITHIVIERS-LE-VIEIL

# Ils tiraient les lapins en pleine nuit avec une carabine : 400 € d'amende

Lorsque, le 13 février dernier, les militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie sont venus contrôler les occupants d'une voiture, stationnée en pleine nuit sur un parking de Pithiviers-le-Vieil, ils ont mis la main, dans le véhicule, sur une carabine 22 long rifle et découvert trois lapins morts. Ce mercredi, Frédéric, 31 ans, et Vincent, 28 ans, répondent, devant le tribunal correction-

nel du délit de « chasse en réunion, la nuit avec usage d'un véhicule et port d'arme ».

### « Il connaît les règles ! »

Les deux hommes ne font aucune difficulté pour reconnaître ces faits de braconnage. Circonstance aggravante pour Frédéric, il fut un temps réserviste dans la gendarmerie nationale ! « Il connaît les règles ! » s'empare le procureur de la République, qui

requiert à l'encontre des deux hommes une amende de 800 € et la confiscation de l'arme.

Le tribunal fait effectivement saisir la carabine, mais divise le montant de l'amende par deux. En outre, Frédéric et Vincent devront verser 300 € de dommages et intérêts à la fédération départementale des chasseurs, qui s'est constituée partie civile.

Ph. R.